

Argumentaire de l'OCDE

Un impôt minimum pour une meilleure conciliation

Situation de départ

De l'avis de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) et du Groupe des vingt pays industrialisés et émergents les plus importants (G20), l'imposition actuelle des grands groupes d'entreprises actifs au niveau international n'est plus adaptée à la situation actuelle. Avec la mondialisation croissante, ils veulent introduire des règles d'imposition particulières pour les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international.

Environ 140 pays, dont la Suisse, se sont engagés à ce que les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international paient au moins 15% d'impôts sur leurs bénéfices. En Suisse, ces 15% ne sont parfois pas atteints.

Le Conseil fédéral et le Parlement veulent donc introduire l'imposition minimale pour les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international. Pour toutes les autres entreprises, rien ne changera. Il faut donc créer dans la Constitution une base qui autorise explicitement cette inégalité de traitement.

Seuls les grands groupes d'entreprises actifs au niveau international et réalisant un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750 millions d'euros seront soumis à la nouvelle imposition minimale.

Recettes

Les recettes de l'impôt complémentaire sont grossièrement estimées à 1 à 2,5 milliards de francs par an au départ.

Compenser l'attrait de la place économique

Pour que la Suisse puisse continuer à jouer les premiers rôles dans la concurrence internationale entre places économiques et profiter de la création de valeur, des emplois bien rémunérés et des impôts élevés payés par un grand nombre d'entreprises internationales, elle doit, plus encore que par le passé, se pencher sur toute la palette des facteurs d'implantation, initier des améliorations et mettre en place des développements ultérieurs.

Si des mesures sont jugées nécessaires pour compenser les inconvénients de l'imposition minimale, le mieux est de les prendre dans les cantons. Les cantons connaissent les forces et les faiblesses de leurs sites et peuvent prendre des mesures ciblées et efficaces.

Les cantons économiquement forts, qui comptent de nombreuses entreprises internationales et à fort rendement, portent justement une responsabilité considérable pour la prospérité de la Suisse. C'est notamment de leur capacité à réagir à l'introduction de l'imposition minimale que dépendra la capacité de la Suisse à rester un site d'implantation d'entreprises leader et prospère.

En décidant que les cantons peuvent conserver 75 % des recettes de l'impôt complémentaire, le Parlement fédéral met à la disposition des cantons les moyens nécessaires. La tâche des cantons est maintenant de trouver une utilisation judicieuse de ces

fonds - une utilisation qui soit cohérente tant pour la population que pour les entreprises.
(Source : [Argumentaire Economiesuisse](#))

Comment convaincre les femmes bourgeoises

Le projet est nécessaire et effectue le changement important de l'attractivité fiscale à l'attractivité de la place économique. Cela profite à la classe moyenne et à toute la Suisse.

Les fonds récoltés par l'impôt complémentaire doivent être utilisés dans les cantons pour l'attractivité de la place économique - elle doit tout particulièrement rester attractive pour la main-d'œuvre qualifiée de Suisse et de l'étranger. Outre la stabilité politique et économique, il s'agit là d'un des principaux avantages de notre pays. Les entreprises vont là où elles trouvent du personnel qualifié. Mais, pour que le personnel qualifié et les entreprises ne nous quittent pas, la Suisse doit investir d'urgence dans la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Avec les recettes supplémentaires, il n'y a plus d'excuse pour ne pas le faire rapidement - au niveau cantonal et national. Dans les réponses à la consultation, les cantons ne précisent pas encore comment ils souhaitent utiliser les fonds, mais nous demandons que cela soit utilisé pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et donc pour concilier vie familiale et vie professionnelle - au niveau national et cantonal.

A l'avenir, d'autres facteurs d'implantation gagneront en importance. Une chance pour notre économie. Dans son rapport 2022, l'OCDE constate que le marché du travail de la Suisse serait plus favorable si les allocations familiales étaient moins chères, si l'accueil extrafamilial des enfants devenait plus avantageux. (Quelle: [OECD
https://www.oecd.org/newsroom/switzerland-reviving-productivity-growth-and-improving-labour-market-participation-key-for-sustained-recovery-from-covid-19.htm](https://www.oecd.org/newsroom/switzerland-reviving-productivity-growth-and-improving-labour-market-participation-key-for-sustained-recovery-from-covid-19.htm))

- Nous demandons que les efforts de conciliation soient combinés avec la promotion de l'innovation à 50/50
- Une meilleure attractivité de la place économique grâce à une meilleure conciliation
- Davantage de personnel qualifié grâce à de meilleures structures d'accueil extrafamilial
- Les recettes seront perçues à partir de 2026. Cela signifie que la planification doit commencer maintenant pour que nous puissions voir des changements en 2026

Réponse à la consultation du Centre :

Le Centre voit le risque d'une augmentation des disparités cantonales et considère que la gestion des recettes de l'impôt complémentaire est essentielle pour le succès politique de ce projet. Une partie des recettes supplémentaires doit donc être reversée à la population (que ce soit par la Confédération ou les cantons) afin d'augmenter l'acceptation politique. D'autre part, il est clair pour Le Centre que la politique d'implantation est importante aussi bien au niveau fédéral que cantonal. Outre une conception juridiquement sûre, il faut des effets positifs reconnaissables pour l'économie et la société. Le Centre estime qu'il faut s'attaquer en priorité à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le Centre voit un potentiel dans les mesures de formation et de formation continue ainsi que dans l'extension des possibilités de garde d'enfants. Parmi les mesures ayant un impact direct sur les entreprises, le Centre voit une marge de manœuvre dans la prise en compte fiscale des dépenses de recherche et de développement.